



Avis public

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 365-2020 établissant la citation patrimoniale de l'hôtel de ville de Lac-du-Cerf.

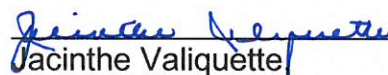
AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT:

1. Lors d'une séance tenue le 15 septembre 2020, le conseil a adopté le projet de règlement numéro 365-2020 établissant la citation patrimoniale de l'hôtel de ville de Lac-du-Cerf.

Ce règlement a pour objet:

- De préserver l'intégrité patrimoniale de l'édifice;
 - De citer l'hôtel de ville de Lac-du-Cerf, sis au 19, chemin de l'Église, ainsi que le terrain connu comme étant le lot 5 563 018 parce qu'il fait partie intégrante du patrimoine bâti, et ce, à titre de site patrimonial, conformément aux dispositions de la Loi sur le patrimoine culturel (L.R.Q. chap. P-9.002).
2. Une assemblée publique de consultation du conseil local du patrimoine aura lieu le mercredi 23 septembre 2020, à compter de 18 h 00 au Centre communautaire Gérald-Ouimet situé au 15, rue Émard, Lac-du-Cerf. Au cours de cette assemblée, ledit projet de règlement numéro 365-2020 sera expliqué et les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus.
 3. Le projet de règlement numéro 365-2020 peut être consulté de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00 le lundi, de 13 h 00 à 16 h 00, du mardi au vendredi, au bureau municipal situé au 19, chemin de l'Église à Lac-du-Cerf ainsi que sur le site internet de la municipalité www.lacducerf.ca sous la rubrique Documentation - Règlements – Politiques – Codes d'éthique.

Donné à Lac-du-Cerf, ce 17^e jour de septembre deux mille vingt (2020).



Jacinthe Valiquette
directrice générale et secrétaire-trésorière